

CHARENTE MARITIME

\*\*\*\*\*

17250

SAINTE GEMME

\*\*\*\*\*

☎ : 05.46.94.71.51

Mail : secretariat@mairiestegemme.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE MUNICIPAL**

**N° 2024 - 0061**

## **ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de SAINTE GEMME

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> partie-signalisation)  
Vu la demande formulée par l'entreprise ERCTP, Monsieur Eric SAHUT, TSA 70011, 69134 Dardilly Cedex, en date du 03 Juin 2024.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur la VC n° 102, Route de la Belle Croix **pour des travaux de raccordement EU.**

### **ARRETE**

**Article 1 :** La circulation des véhicules se fera dans les deux sens des points de repères décroissants, manuellement du 13 juin 2024 au 31 août 2024 pour une durée de 50 jours calendaires.

**Article 2 :** La signalisation sera posée et entretenue par le demandeur chargé des travaux et sera conforme à l'instruction ministérielle susvisée.

**Article 3 :** Monsieur Le Maire de SAINTE GEMME

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de CORME ROYAL

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à l'entreprise chargée des travaux

Fait à SAINTE GEMME, le 4 juin 2024

Le Maire,  
  
Philippe GAGNIET